

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 5 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 15

DÉCISION n° 622/ARM/EMM/ORT

relative au changement de port-base du bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain Garonne.

Du 25 mars 2019

DÉCISION n° 622/ARM/EMM/ORT relative au changement de port-base du bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain Garonne.

Du 25 mars 2019

NOR A R M B 1 9 5 2 9 8 5 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.1](#).

Référence de publication :

BOC n°10 du 05/4/2019

La ministre des armées,

Vu [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#),

Vu [Instruction N° 177/DEF/EMM/ROJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif.](#),

Vu [Instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#),

Vu [Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement.](#),

Vu décision du 8 août 2018 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ,

Vu [Décision N° 1680/ARM/EMM/ORT du 01 octobre 2018 portant création de la formation « Garonne équipage A ».](#);

Décide :

Article premier.

Changement de port-base.

À compter du 28 mars 2019, le bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain (BSAM) *Garonne* est basé à Brest.

Article 2.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le contre-amiral,

officier général « performance et synthèse »,

Denis BERTRAND.